

Les sources de la vie économique dans le département de la fin du XIX^{ème} siècle à nos jours

Archives publiques

Préfecture

Le fonds du Cabinet du préfet est une source majeure, avec ses dossiers par ministère (agriculture, commerce et industrie, économie) : on y trouve des rapports des renseignements généraux sur les différents secteurs économiques, des notes d'information sur la situation économique et sociale du département, des rapports sur des entreprises industrielles emblématiques, des dossiers de suivi de crises ou événements notables (difficultés, licenciements et fermetures de sites, mouvements sociaux, accidents).

Dans les années 1960-1970, **la direction des Affaires économiques, puis les sections économiques du Service de la coordination et des affaires économiques (SCAE)**, fourmillent d'informations en la matière : éléments de conjoncture, surveillance des prix, rapports d'activité d'entreprises, enquêtes et statistiques dans les différents secteurs, notes du comité d'expansion économique, rapports sur l'économie du département, enquêtes sur des entreprises iséroises, dossiers d'implantation industrielle par commune, équipements touristiques, aménagement du territoire, planification et programmation.

Après la décentralisation, **la direction des Actions de l'Etat puis la direction de la Cohésion sociale et du Développement durable** poursuivent ces missions de soutien à l'activité économique avec différents fonds : fonds d'intervention pour les services, l'artisanat et le commerce (FISAC), fonds européen de développement régional.

Plus récente, **la mission de Coordination interministérielle** est aussi un producteur essentiel pour appréhender la situation de la fin du 20^{ème} siècle et début des années 2000 : gestion de différents fonds (FISAC, mais aussi fonds d'industrialisation des bassins miniers, fonds de revitalisation économique), suivi des dossiers économiques d'actualité (passage à l'euro, reconversion Superphénix, aéroport Saint-Etienne-de-Saint-Geoirs, Projet STMicroelectronics, lutte contre le travail illégal, éco-construction), suivi du fonctionnement des chambres consulaires, signature des conventions de revitalisation avec des entreprises de plus de 1000 salariés ayant procédé à des licenciements économiques (cette dernière mission étant aujourd'hui une compétence de la DIRECCTE), etc.

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Administration générale, économie et population \(séries M et W\), rubriques Cabinet et Vie économique](#)

Les **installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE)**, potentiellement polluantes, doivent respecter le Code de l'Environnement. Suivant la nature de leur activité, elles sont soumises à déclaration ou autorisation, non seulement lors de leur installation, mais également à tout changement (utilisation de nouveaux produits, extension...). Chaque demande est enregistrée, avec la présentation du projet, les éventuelles études d'impact, les avis des services de l'Etat et la décision préfectorale. Les carrières relèvent également de la législation sur les Installations classées. Des registres retracent l'ensemble des demandes entre 1856 et 1976. Les dossiers de demandes sont traités par Direction de la protection des populations (qui a repris la compétence Préfecture en 2010) et par l'Unité territoriale de la Direction régionale de l'environnement, de logement (nouvelle dénomination de la DRIRE depuis 2010).

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche – De 1800 à nos jours – Installations classées, environnement \(séries M et W\)](#)

Pour s'installer, les grandes surfaces de commerce présentent un dossier devant **la commission de l'urbanisme commercial (également dénommée équipement puis aménagement commercial)** et argumentent leur projet avec des études de marché et d'impact dans la zone d'implantation souhaitée. Ce fonds décrit le panorama des structures existantes, de l'offre de services aux consommateurs depuis les années 1960. Longtemps gérée par la Préfecture, cette commission relève aujourd'hui de la Direction départementale des territoires (DDT).

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Administration générale, économie et population \(séries M et W\), rubrique Vie économique](#)

Sous-préfectures

Au niveau de leur arrondissement, ces fonds apportent un témoignage de proximité sur la situation économique, établissent des rapports sur les fermetures d'entreprises, relatent les sinistres.

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Sous-préfectures \(séries Z et W\)](#)

Direction du travail et de la formation professionnelle (DDTEFP, DIRECCTE),

Les sections d'inspection de la direction du travail constituent une source majeure, avec le travail de suivi des entreprises. Chaque entreprise fait l'objet d'un dossier individuel qui compile les accords avec les instances représentant le personnel, les plans sociaux, les accidents du travail et maladies professionnelles, les procès-verbaux rédigés par les inspecteurs, des éléments sur le fonctionnement des établissements.

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Administration générale, économie et population \(séries M et W\), rubrique vie économique](#)

Direction agriculture et forêts

Les nombreuses statistiques, mais aussi les procès-verbaux du comité départemental d'agrément des Groupements agricoles d'exploitation en commun (GAEC) permettent de travailler sur les profondes mutations de ce secteur.

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Agriculture et forêts \(séries M et W, sous-série 6P\)](#)

Justice (tribunaux de commerce, conseil des prud'hommes, justices de paix)

La recherche sur les sources judiciaires comme matériau pour l'histoire des commerces a fait l'objet d'une fiche à consulter ici :

[Préparer sa recherche > Pour vous aider > Commerces et entreprises > Notice sur les commerces](#)

Les instruments de recherche des archives modernes sont en ligne, les bordereaux de versement des archives contemporaines en consultation en salle des inventaires.

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Justice \(séries U, K et W\)](#)

Services fiscaux

La recherche sur les sources fiscales comme matériau pour l'histoire des commerces a fait l'objet d'une fiche à consulter ici :

[Préparer sa recherche > Pour vous aider > Commerces et entreprises > Notice sur les commerces](#)

Pour plus de détails, consulter les pages suivantes sur notre site :

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Finances \(séries P et W\)](#)

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Domaines, enregistrement et hypothèques \(séries Q et W\)](#)

Pôle emploi (ANPE, ASSEDIC)

L'ASSEDIC, qui aujourd'hui forme Pôle Emploi avec l'ANPE, a produit nombreuses études et statistiques concernant l'emploi salarié privé, le chômage indemnisé.

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Administration générale, économie et population \(séries M et W\), rubrique Vie économique](#)

Etablissements publics

Les dossiers de la Banque de France (succursales de Grenoble, Vienne et Voiron), ainsi que ceux de la SEITA sont conservés aux Archives départementales.

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche > De 1800 à nos jours > Etablissements publics \(série ETP\)](#)

Les Chambres de commerce et d'industrie de Grenoble et Vienne ont également versé des dossiers, dont les bordereaux sont à consulter en salle des inventaires, pour la période fin du 19^{ème} siècle jusqu'à la fin des années 1960 (3775W, 7407W, 7868W) : collections de procès-verbaux de séances, brochures et bulletins de corporations, études par branches d'activité ou regard plus général au niveau de la région, correspondances, ces versements constituent des ressources particulièrement instructives.

Archives privées

Les fonds d'archives d'entreprises conservés aux Archives de l'Isère couvrent des secteurs d'activité très variés. Constitués par les acteurs des entreprises elles-mêmes, ces dossiers apportent un témoignage de premier plan sur le fonctionnement des établissements, les mutations économiques, les créations et fermetures d'entreprises.

Pour plus de détails, consulter la page suivante sur notre site :

[Les instruments de recherche > Archives privées > Série J > Entreprises](#)

Bibliothèque

La bibliothèque des archives départementales est riche d'ouvrages historiques, de publications périodiques d'acteurs économiques, d'annuaires...

A consulter en salle des inventaires.

Communicabilité

Les dossiers sont communicables selon les délais définis par la loi n°2008-696 du 15 juillet 2008 relative aux archives. Il s'agit d'une libre communicabilité de principe, mais des délais spéciaux sont fixés dans certains cas.

Voici les principaux délais susceptibles d'être rencontrés pour une recherche dans les fonds cités plus haut.

25 ans à compter de la date de l'acte pour les documents dont la communication porte atteinte au secret commercial et industriel, à la recherche des infractions fiscales et douanières, au secret en matière de statistiques (cas général). C'est le cas notamment des dossiers de la commission d'urbanisme commercial.

50 ans pour les documents dont la communication porte atteinte au secret de la défense nationale, aux intérêts de l'État dans la conduite de la politique extérieure, à la sûreté de l'État, à la sécurité publique, à la protection de la vie privée. C'est le cas notamment des dossiers cabinet du Préfet, installations classées pour la protection de l'environnement.